



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/311
S/15883
25 juillet 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

AUG 1 1983

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 32 de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 15 juillet 1983, adressée au Secrétaire général par
le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur l'alliance entre l'Afrique du Sud et Israël qui s'est tenue au Centre international de Vienne du 11 au 13 juillet 1983.

La Conférence a été organisée par le Comité spécial contre l'apartheid en collaboration avec l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, l'Organisation de l'unité syndicale africaine et le Conseil mondial de la paix.

Au nom du Comité spécial, je vous prie de bien vouloir faire distribuer la Déclaration de la Conférence comme document de l'Assemblée générale au titre du point 32 de l'ordre du jour provisoire et du Conseil de sécurité, et de la porter à l'attention de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ainsi que de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

Le Président par intérim du Comité
spécial contre l'apartheid,

(Signé) Uddhav Deo BHATT

* A/38/150.

ANNEXE

Déclaration de la Conférence

1. La Conférence internationale sur l'alliance entre l'Afrique du Sud et Israël a été organisée conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant la collaboration croissante entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud, qui demandaient au Comité spécial de porter cette situation à l'attention du public et l'autorisaient à organiser ou encourager l'organisation de conférences visant à intensifier la campagne internationale contre l'apartheid, ou à participer à l'organisation de telles conférences. Son objectif principal était d'analyser les relations entre Israël et l'Afrique du Sud et de déterminer les mesures à prendre pour que les autorités israéliennes cessent immédiatement une telle collaboration.

2. L'Assemblée générale et le Comité spécial, tout en soulignant que les principales puissances occidentales étaient au premier chef responsables de la perpétuation de l'apartheid en Afrique du Sud, ont appelé l'attention sur la responsabilité particulière qui incombait à Israël qui, au mépris de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, avait accru sa collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine militaire et nucléaire, et avait établi une alliance avec ce régime. Cette alliance représentait une grave menace pour la paix et la stabilité en Afrique et dans le monde et un véritable défi lancé à l'Organisation des Nations Unies.

Collaboration nucléaire et militaire

3. La Conférence a principalement mis l'accent sur tous les aspects de la collaboration militaire et nucléaire entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud et sur les ramifications d'une telle collaboration, et elle a exprimé sa profonde préoccupation à cet égard.

4. Malgré le secret de plus en plus grand qui entoure la coopération entre Israël, l'Afrique du Sud et les puissances occidentales et en dépit de certaines dénégations ambiguës, les preuves de la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud se multiplient. En même temps, la Conférence a reçu des preuves accablantes et concluantes indiquant que les Etats-Unis d'Amérique et certaines puissances occidentales encouragent et aident les deux pays dans leur collaboration nucléaire et militaire.

5. La déclaration solennelle de l'Organisation de l'unité africaine de 1963 selon laquelle le continent africain devait rester une zone dénucléarisée - approuvée et appuyée par l'Organisation des Nations Unies - a été sapée par le développement de la capacité de l'Afrique du Sud en matière d'armement nucléaire.

6. Le régime raciste d'Afrique du Sud a développé sa capacité nucléaire afin de pouvoir menacer les Etats africains et les soumettre à un chantage, dans ses vains efforts pour réprimer les forces de libération, en violation flagrante du droit international. Ce régime est prêt, dans son désespoir, à commettre n'importe quel crime afin de perpétuer la domination raciste.

7. Les capacités nucléaires de l'Afrique du Sud et d'Israël représentent donc un danger énorme pour la paix en Afrique, au Moyen-Orient et dans le monde.
8. Alors que la communauté internationale tout entière est gravement préoccupée par le danger d'une guerre nucléaire et que l'Organisation des Nations Unies a lancé une campagne mondiale de désarmement, les conséquences et les dangers que présente la capacité nucléaire de ces régimes, qui sont insensibles à l'opinion mondiale et la défient, demandent à être examinés d'urgence avec le plus grand sérieux par l'Organisation des Nations Unies et tous les gouvernements.
9. La Conférence demande instamment à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique de veiller, dans toutes leurs activités de coopération internationale avec les pays d'Afrique dans le domaine nucléaire, à ne pas coopérer avec le régime raciste d'Afrique du Sud.
10. La Conférence demande aussi instamment à la communauté internationale de prendre des mesures pour mettre fin à toute exploitation illégale par le régime sud-africain des ressources en uranium de la Namibie, exploitation pour laquelle ce régime a reçu l'assistance et l'encouragement du Royaume-Uni, notamment par le biais de la Rio Tinto Zinc Corporation.
11. La Conférence prie instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'AIEA de se consulter et de prendre des mesures conformes à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et du statut de l'AIEA en vue de mettre fin à toute coopération avec le régime sud-africain, sauf en ce qui concerne l'inspection des installations nucléaires; à cet effet, elle les prie notamment de s'employer à ce que les organes délibérants de leurs deux organisations axent leur attention sur ces questions. Elle exige que l'Afrique du Sud soumette toutes ses installations nucléaires aux inspections de l'AIEA. De plus, elle demande instamment que l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'AIEA soient priées d'examiner cette question en permanence de manière à prendre des mesures efficaces en vue d'éliminer cette menace à la paix et à la sécurité mondiale.
12. La Conférence appelle également l'attention sur la collaboration intensive d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine militaire classique. Cette collaboration est dirigée contre les peuples opprimés d'Afrique du Sud, de Namibie et de Palestine et des Etats indépendants d'Afrique et du monde arabe.
13. La Conférence prie instamment le Comité du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur les moyens permettant de rendre plus efficace l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, d'examiner d'urgence cette question et de prendre des mesures efficaces en vue d'arrêter immédiatement cette collaboration.

Rôle des autres puissances

14. La Conférence exprime aux gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de certaines autres puissances occidentales sa grave préoccupation devant leur attitude à l'égard de cette collaboration, qui n'est pas conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.
15. A ce propos, la Conférence considère que les prétendues politiques de "coopération stratégique" avec Israël et d'"engagement constructif" avec le régime raciste d'Afrique du Sud, adoptées par les Etats-Unis d'Amérique, servent l'alliance d'Israël et de l'Afrique du Sud contre les aspirations des Etats d'Afrique, qui cherchent à garder leur continent exempt d'armes nucléaires, à achever le processus de décolonisation et à maintenir la paix et la sécurité dans leur région.
16. La Conférence déplore profondément l'opposition d'un grand nombre d'autres puissances occidentales à toute condamnation de la collaboration d'Israël avec l'Afrique du Sud.
17. La Conférence juge que tous les gouvernements qui soutiennent la collaboration d'Israël et du régime raciste d'Afrique du Sud ou l'excusent sapent la cause de la liberté et de la paix en Afrique.
18. Elle prie instamment tous les gouvernements et organisations, en particulier ceux des pays occidentaux, de condamner la collaboration d'Israël et de l'Afrique du Sud et d'user de toute leur influence pour que le Gouvernement israélien y renonce.
19. La Conférence exprime l'espoir qu'aucun Etat ne reprendra ses relations avec Israël aussi longtemps que celui-ci poursuivra sa collaboration avec l'Afrique du Sud, en particulier dans les domaines militaire et nucléaire et qu'il n'appliquera pas les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.
20. La Conférence se déclare également préoccupée par les relations des actuels Gouvernements chilien, paraguayen et uruguayen avec l'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine militaire et par les mesures visant à constituer un pacte de l'Atlantique sud, avec la participation du régime raciste d'Afrique du Sud.
21. La Conférence, en demandant instamment l'adoption de mesures internationales concertées contre l'apartheid, engage les pays occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité à coopérer à toute mesure efficace que pourrait prendre le Conseil à l'égard du régime raciste d'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Nécessité d'assurer une diffusion plus large des renseignements sur la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud

22. Compte tenu de la propagande mensongère d'Israël et de l'Afrique du Sud au sujet de leur collaboration et de l'attitude des Etats-Unis d'Amérique et de plusieurs autres puissances occidentales, la Conférence souligne qu'il importe de diffuser tous les renseignements pertinents, notamment dans les pays occidentaux.

23. La Conférence prie instamment l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, l'OUA et autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les médias de coopérer en vue de prendre d'urgence des mesures efficaces à cet effet.

24. La Conférence lance également un appel aux universités, aux instituts de recherche et aux établissements analogues du monde entier pour qu'ils planifient, exécutent et publient des travaux approfondis, détaillés et solidement documentés sur cette question, en utilisant les preuves présentées au cours de la présente Conférence.

Conclusion

25. La Conférence condamne énergiquement le Gouvernement israélien pour sa collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud, en particulier dans les domaines militaire et nucléaire, au mépris manifeste des résolutions de l'ONU.

26. La Conférence félicite les organisations et les particuliers qui, en Israël, ont déclaré leur opposition à la collaboration israélienne avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

27. La Conférence, prenant acte des justes luttes menées par les mouvements de libération d'Afrique du Sud, de Namibie et de Palestine, prie instamment tous les Etats, organisations et particuliers d'intensifier l'assistance morale, politique et matérielle qu'ils leur accordent.

28. La Conférence prie le Président du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Directeur général de l'AIEA, au Président du Mouvement des pays non alignés, au Président de l'OUA, au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et aux chefs de secrétariat des autres organisations internationales compétentes des lettres leur transmettant le texte de la présente Déclaration. La Conférence prie également le Comité spécial de continuer à suivre l'évolution de la situation et de contrôler la mise en oeuvre des mesures spécifiques qu'il est demandé de prendre dans la présente Déclaration.
